



Connaissances nautiques

Pour utiliser les dériveurs et les catamarans d'Ichtus, quels qu'ils soient, il faut connaître et appliquer quelques règles, qu'elles soient précisées dans la législation en vigueur ou qu'elles émanent du club Ichtus. Par exemple, avoir faire des nœuds, hisser une voile, être capable d'apprécier une situation météo, la force du vent, ses compétences propres et celles de ses équipiers, choisir un programme de navigation, un catamaran ou un dériveur, de sortir seul ou à deux ou de renoncer.

La législation :

- **L'ordonnance sur la Navigation intérieure (ONI)**
- **La loi sur la navigation dans les eaux intérieures (LNI)**

Dont l'essentiel est:

- Règles de priorité des voiliers entre eux (Art. 47)
- Priorités entre voiliers et autres bateaux (Art. 44)
- Gilets de sauvetage (ONI annexe 15 et Art. 134)
- Pagaie, sifflet, pavillon de détresse (Annexe 15).
- Signaux d'avis de tempête (Art. 40)
- Signaux de détresse (Art. 58)

Les règles d'Ichtus :

- Les membres naviguent sous leur propre responsabilité et sont responsables de leurs enfants mineurs.
- Ils certifient savoir nager.
- Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur (ONI+LNI) ainsi que les statuts et les règlements du Club.
- Avant de prendre un voilier pour la 1^{ère} fois, chaque membre doit faire attester sa compétence nautique par un moniteur certificateur voile Ichtus et suivre une introduction donnée par le responsable du bateau.
- Il connaît le contenu du permis de navigation des différentes dévideurs et catamarans affiché au local (nombre de personnes autorisées, charge maximale, etc.).

L'équipement

Obligatoire sur dériveurs/catamarans

- Combinaison isothermique adaptée à la température de l'eau
- Gilet(s)



- Un sifflet par personne
- Pagaie (sauf laser, voir législation)
- Pavillon de détresse

Obligatoire en plus sur catamaran

- Un harnais par personne
- 2 bouts de redressage

Recommandé

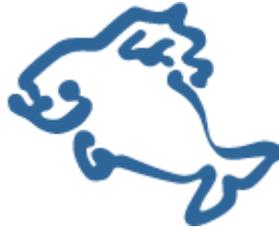
- Téléphone portable dans pochette étanche (numéro de secours 117)
- Protection contre le soleil
- A boire
- Bottillons à cause des tessons de bouteilles, coquillages, pièces d'accastillage aigüés sur le bateau, eau froide...
- Clés importantes sur soi (local)
- Pour les porteurs de lunettes: lunettes assurées avec un cordon
- Fusées d'alarme sur soi (barreur solitaire à l'eau, barreur incapable de récupérer un équipier)
- Gants
- Couteau et démanilleur
- 2m de cordelette 5mm

Les règles valables pour chaque sortie

- Noter LISIBLEMENT sa sortie et sa rentrée ainsi que le matériel utilisé dans le cahier de sorties
- Prendre un gilet de sauvetage par personne, une pagaie, un pavillon de détresse ainsi qu'une combinaison isothermique adaptée à la température de l'eau
- Vérifier le gréement (tension, anneaux brisés) et les appendices (safrans et dérives)
- La navigation est interdite dans la zone des hauts-fonds délimitée par les bouées cardinales Nord, Ouest et Sud.
- Attention aux hauts-fonds non-signalés à l'est du canal de la Thielle.

Préparer sa sortie

- Regarder le ciel
- Consulter la météo (prévisions générales, prévisions de vent via Windguru, anémomètres d'Ichthus et du CVN, température de l'eau)
- Apprécier la force et la direction du vent sur place (drapeaux du port, fumées, arbres, vagues, bateaux sur l'eau)



Départ et arrivée

- Gréer le bateau à côté de la rampe de mise à l'eau et ne pas déplier ou plier les voiles sur le goudron ou béton, il y a assez d'herbe...
- Ne pas laisser les voiles battre au vent plus longtemps que nécessaire
- Ne pas partir du ponton, mais de la rive
- Partir au sud-ouest du ponton A UNE DISTANCE SUFFISANTE de celui-ci. Par vent de terre (Joran) avec un catamaran, partir en culant ou au grand largue
- Pour partir au grand largue, dès que le barreur est prêt, l'équipier lâche l'étai pour tenir le bateau à l'arrière et le laisser pivoter jusqu'à la position de grand largue
- Le départ se fait idéalement au travers, sur le bord qui permet le mieux de sortir de la baie
- A l'arrivée, le barreur met le bateau face au vent dès que l'équipier a pied pour tenir le bateau à l'étai
- Après l'arrivée, ne transmettre le bateau qu'à un membre autorisé à barrer ce bateau ou le ranger